



Produire des EPUB accessibles avec InDesign – Trois jours de formation les 21, 22 et 23 novembre 2022

Remboursement des frais de déplacement et d’hébergement

Les frais de déplacement et d’hébergement des participant·e·s qui viennent de régions éloignées sont remboursables à 50 %, sous certaines conditions. Le taux de remboursement augmente à 75 % pour les participants de l’extérieur du Québec (excluant la région d’Ottawa).

Seuls les frais d’hébergement et les frais de transport (0,58 \$/km en voiture, coût du billet d’avion, d’autobus ou de train) sont admissibles. La demande de remboursement (% des frais) doit être supérieure à 25 \$.

La réclamation doit être acheminée à l’ANEL dans les 30 jours suivant la tenue de l’événement, à l’attention de [Julie Rainville](#).